

<https://college-la-platiere.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article100>



Publication date: vendredi 19 novembre 2010

Copyright © Collège La Platière - Tous droits réservés

LES SURVEILLANTS

1Â° En quoi consiste ce travail ? Assistant d'éducation consiste à s'occuper des élèves en dehors de leurs heures de cours : veiller au bon déroulement des récréations, du temps de midi... Les surveiller en salle de permanence lorsqu'ils ont heure d'étude et être à leur écoute pour quelconque problème. **2Â° Pourquoi êtes vous plusieurs ?** Nous sommes deux à travailler à plein temps et une, à mi-temps car il faut couvrir la semaine du lundi à 7h45 au vendredi 18h. Il faut toujours que nous soyons deux, de façon à répondre aux imprévus : professeurs absents, élèves malades... **3Â° Quelles études faut-il pour pouvoir faire ce métier ?** Pour être assistant d'éducation, il n'y a pas d'étude spécifique ; il faut cependant être titulaire du bac. Nous sommes assistante le temps de préparer et/on passer des concours, formations... **4Â° Est-ce que les surveillants changent chaque année ? Si oui pourquoi ?** Les surveillants changent lorsqu'ils réussissent un concours, une formation ou trouvent un autre emploi. Nous avons un contrat d'un an renouvelable six ; à la fin des six ans nous ne pouvons plus exercer ce métier-là, même dans un autre collège.